

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

**DE\_2021\_056**

**Mission d'animation 2022 d'animation territoriale : SAGE Tarn-amont et contrat de rivière Tarn-amont**

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Jean-Philippe MARTIN, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Didier CADAUX par Patrick SALSON, Catherine JOUVE par Gilbert FAUCHER, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 30 novembre 2021

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 8	Pouvoirs : 3
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu l'arrêté n°DDT-BIEF-2020-154-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 2 juin 2020 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Tarn-amont et abrogeant l'arrêté inter préfectoral n°00-0075 du 6 janvier 2000 ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBVTAM et six maîtres d'ouvrage d'actions phares ;

Considérant la mission d'animation territoriale du SAGE Tarn-amont et du contrat de rivière Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation de l'animation territoriale 2022 du SAGE du Tarn-amont et du contrat de rivière 2019-2024 comme suit :

### **Coordination générale du syndicat mixte :**

- Organisation du fonctionnement des organes statutaires de l'assemblée délibérante (comité syndical, bureau, commissions, unités géographiques) et des services du syndicat mixte ;
- Réunions/visioconférences d'équipe ; participation aux réunions pilotées par d'autres agents ou d'autres maîtres d'ouvrage pour coordination et suivi des projets ;
- Élaboration et suivi du budget ;
- Élaboration des demandes et suivi des subventions ;

### **Animation de la commission locale de l'eau (CLE) et des instances associées :**

- Réactivation de la Commission locale de l'eau du SAGE Tarn-amont, après son installation fin 2021, avec la perspective d'un travail sur plusieurs thématiques structurantes et l'organisation d'une CLE élargie/colloque sur le bilan de la qualité des eaux du Tarn-amont, cyanobactéries...
- Organisation et animation des réunions de la CLE et de son bureau ;
- Étude des dossiers soumis à l'avis de la CLE, organisation et animation de réunions du bureau de la CLE le cas échéant et formulation de réponses ;

### **Mise en œuvre des mesures « organisationnelles » du SAGE :**

- Participation à la structuration du bassin Tarn-Aveyron : partenariat entre syndicats mixtes dans le cadre de l'association de bassin Tarn-Aveyron, mise en place du service SIG mutualisé... ;

### **Participation à la mise en œuvre des actions opérationnelles du SAGE (contrat de rivière 2019-2024) :**

#### Mise en œuvre du volet A – Lutte contre les pollutions :

- Suivi des opérations menées par les collectivités compétentes pour l'amélioration de la collecte et/ou du traitement des eaux pluviales et des eaux usées : Florac, La Cavalerie ;
- Suivi des études stratégiques en cours : Millau-Grands-Causse

#### Mise en œuvre du volet B1 – Entretien, restauration et mise en valeur des milieux aquatiques :

- Accompagnement stratégique de la mission agriculture, forêt, ruissellement, érosion pour la mise en œuvre du plan d'actions de réduction de l'érosion des sols agricoles et forestiers sur le sous-bassin de la Muse ;
- Accompagnement stratégique de la mission suivi des cours d'eau pour la finalisation du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin Tarn-amont 2022-2026 ;
- Actualiser les connaissances sur le bilan qualité des eaux du Tarn-amont et assurer une cohérence avec les autres démarches dont le volet quantité.

#### Mise en œuvre du volet B2 – Prévention et protection contre les risques d'inondations :

- Portage stratégique de l'opération de restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue (ZEC) à Saint-Georges-de-Luzençon : dépôt du dossier d'autorisation environnementale, démarche foncière, consultation des entreprises... ;
- Restitution de l'étude de faisabilité pour la restauration d'une ZEC à Saint-Rome-de-Cernon en rive gauche (site de l'ancienne usine de la Sabar) et perspectives ;
- Accompagnement stratégique de la mission inondations pour l'élaboration d'un PAPI complet.

#### Mise en œuvre du volet B3 – Amélioration de la gestion quantitative et de la protection de la ressource en eau :

- Suivi des démarches en cours sur le territoire du Tarn-amont ;

#### Mise en œuvre du volet B4 – Sécurisation, gestion et valorisation des activités sportives et de loisirs liées à l'eau :

- Mise en œuvre des 22 conventions avec les gestionnaires de baignades : mise à jour des fiches de synthèse associées, mise en œuvre de l'action d'harmonisation de la signalétique sur les 38 sites de baignades avec la gestion des prestations extérieures (conception, fabrication, pose des panneaux), formalités réglementaires, conventionnement avec les propriétaires des parcelles pour favoriser l'accès du public aux rivières, rappel des démarches à suivre en cas de pollution... ,
- Poursuite de la prévention liée aux cyanobactéries benthiques et adaptation du protocole local « Tarn-amont » à l'instruction ministérielle n°DGD/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021 relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative,
- Mise en place d'une mission de sensibilisation voire de médiation spécifique auprès des gestionnaires de campings et des campeurs, et des baigneurs et pratiquants d'activités de loisirs liées à l'eau, avant et pendant la saison balnéaire ;
- Accompagnement des communes déclarant de nouveaux sites de baignades pour la réalisation des profils de baignades (3 sites identifiés : 1 site sur la commune de Dourbies, 2 sites sur la commune de Comprégnac + 1 site éventuel) ;
- Travail partenarial avec le monde associatif sur le sujet de la qualité des eaux, des usages de loisirs liés à l'eau et de la conciliation des usages.

Mise en œuvre du volet C – Coordination, sensibilisation et suivi du contrat de rivière :

- Poursuivre la mise en visibilité et la lisibilité de l'action du Syndicat via un plan de communication sur les milieux aquatiques et les inondations
- Poursuite des opérations de sensibilisation auprès des scolaires via le programme d'interventions scolaires sur l'eau et les milieux aquatiques du Tarn-amont, avec l'organisation d'un évènement suite au jeu concours pour les 10 ans du programme et la réalisation d'un livret pédagogique.
- Actualisation et alimentation du site internet [www.tarn-amont.fr](http://www.tarn-amont.fr) et de la page institutionnelle Facebook ;
- Valider une liste d'indicateurs et établir le tableau de bord des actions menées dans le cadre du Contrat de rivière par les maitres d'ouvrages concernés, et leur suivi ;
- Débuter le bilan à mi-parcours du Contrat de rivière 2019-2024.

**Établit** le nombre de journées relatives aux missions d'animation territoriale à 510 jours d'agents SMBVTAM et 200 jours pour une mission de volontaires en service civique.

**Établit** le coût prévisionnel de la mission d'animation territoriale 2022 (frais de personnel, de structure, etc.) à 143 220 €.

**Fixe** le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation territoriale en 2022 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 100 254 euros (70%),
- Autofinancement : 42 966 euros (30%) ;

**Précise** que cette mission d'animation territoriale relève pour 50% de la compétence « Animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques » et pour 50% de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

**Précise** que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

**Autorise** le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le président, Serge VÉDRINES**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 09/12/2021  
et publié ou notifié  
le 10/12/2021